



République Française
Commune de
68190 RAEDERSHEIM
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

Arrêté n°59/2024 du 15 octobre 2024
portant engagement de Monsieur Didier TROMMENSHLAGER
Sapeur Première Classe au corps communal
de sapeurs-pompiers de de Raedersheim

Le Maire de la commune de Raedersheim,

VU la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,

VU les articles R723-51 et R723-56 du code de la sécurité intérieure,

VU la demande d'engagement de l'intéressé en date du 10 octobre 2024,

VU le certificat médical d'aptitude de l'intéressé en date du 1^{er} octobre 2024,

VU l'avis favorable du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires,

CONSIDERANT que l'intéressé détient le grade de Sapeur première Classe depuis le 02 juin 2020,

SUR proposition du chef du corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Didier TROMMENSHLAGER, né le 28 mars 1983, est engagé au corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de Sapeur Première Classe, à compter de la date du présent arrêté, pour une période de 5 ans tacitement reconduite.

Article 2 - L'intéressé s'engage à respecter les textes et règlements régissant les services d'incendie et de secours.

Article 3 - Lorsque l'intéressé participe à des actions de formation ou exerce une activité de sapeur-pompier volontaire pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, les indemnités horaires sont versées directement par le SIS du Haut-Rhin. Le cas échéant, ce versement est effectué à son employeur si les dispositions de l'article 7 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 s'appliquent.

Article 4 - Le chef du corps communal de Raedersheim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Une copie du présent arrêté est transmise au directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Fait à Raedersheim le 15 octobre 2024

Notifié le :

Le Maire, Jean-Pierre PELTIER

Signature de l'intéressé :



Arrêté publié le 16 octobre 2024 par le Maire, Jean-Pierre PELTIER sur www.raedersheim.fr